

Département  
de  
l'Hérault

Arrondissement  
de  
Béziers

Commune  
de  
Bassan

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 5)

Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Bassan  
N° 2022- 019

## Séance du Jeudi 6 Mars 2022

**L'an deux mille vingt-trois et le six mars à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 17

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 02/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

**Présents :** A.BIOLA/ V.CANALS/ S.RATIÉ/ F.MARTIN-ABBAL/ MA.SCHERRER/ C.PUECH/ C.GOHIER/ C.CASSAN/ M.SANCHEZ/ I.CATTIN/ C.VINDRINET/ A.VERNIÈRES

**Absents (excusés) :** B.JULIEN (Procuration donnée à MA.SCHERRER) / G.CAUSSIDERY (Procuration donnée à M.SANCHEZ)

**Absents :** N.CERVERA/ JJ.CORON/ V.ARGENTIERI

**Secrétaire :** V.CANALS

**Objet : TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE BASSAN – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-1, L5211-3, L2121-12, L2131-1, L2131-2 ;

Le groupe scolaire de Bassan nécessite d'importants travaux de rénovation pour améliorer les conditions d'accueil du jeune public et réaliser des économies.

La première phase du projet, porte sur la mise en sécurité et l'aménagement de la cour de l'école. Il est prévu une rehausse du mur de clôture et la pose d'une barrière séparative dans la cour de l'établissement afin d'améliorer la prise en charge des enfants de maternelle et de primaire, lors des récréations. Il est également prévu l'installation d'un préau afin de protéger les enfants des rayons de soleil et de la pluie.

D'autres travaux sont programmés à l'intérieur du bâtiment, notamment le remplacement du sas d'entrée pour améliorer l'isolation ainsi que la pose d'une climatisation en vue d'améliorer les conditions d'enseignement et réaliser des économies d'énergies.

En régie, nos services contribuent à la mise aux normes de l'équipement. Le remplacement des éclairages énergivores sera réalisé ainsi que des travaux de plomberie pour limiter les fuites dans les sanitaires.

Dans le contexte actuel, l'objectif de cette rénovation porte sur la sécurisation des locaux et l'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Les travaux de rénovation représentent un coût global prévisionnel de 198 000 € HT.

## Suite délibération n°2023-019

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Montant H.T. des travaux :	198 000 €
Subvention Département au titre du FAIC (30%)	59 400 €
Subvention CABM au titre du fonds de soutien aux communes (35%)	69 300 €
Fonds propres de la Commune (35 %)	69 300 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **S'engage** à réaliser et à financer les travaux de rénovation du groupe scolaire de Bassan,
- **Sollicite** le soutien financier du Conseil Départemental au titre du FAIC, une subvention de 30 % du montant des travaux H.T.
- **Sollicite** le soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée, dans le cadre du Fonds de Soutien aux Communes, une subvention de 50 % du solde à charge de la commune, subvention du Département, déduite,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le Département et la Communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée, définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- **Inscrire** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire de BASSAN : Alain BIOLA

